



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion d'information sur les appels à projets politique de la ville 2025

Lundi 23 septembre 2024

Nadège BAPTISTA

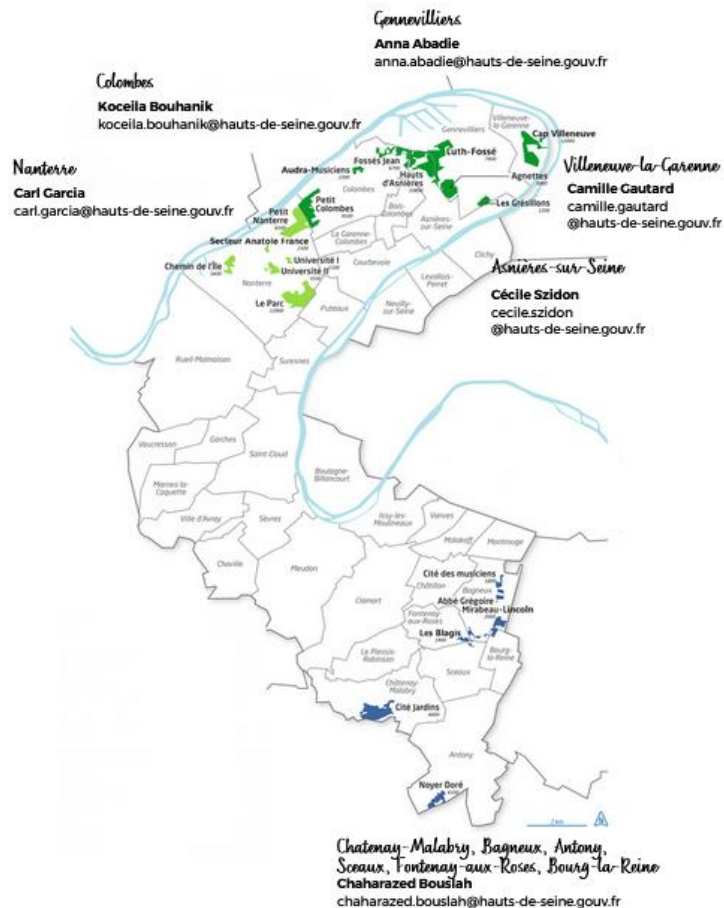
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Partie 1 : La politique de la ville

1

CARTOGRAPHIE DES QPV

EPT	Commune	Nom du QPV	Nouvelle population en QPV (Source : Insee, recensement de la population 2020)			
			Par QPV	Par commune	Par EPT	
Boucle Nord de Seine	Asnières-sur-Seine	Hauts d'Asnières	11 730	11 730	55 030	
		Colombes	Audra - Musiciens	1 904		17 071
	Gennevilliers	Fossés Jean	6 208	13 771		
		Petit Colombes	8 959			
		Les Grésillons	1 052			
	Villeneuve-la-Garenne	Cap Villeneuve	Agnettes	5 461		12 458
Luth-Fossé			7 258			
Paris Ouest La Défense	Nanterre	Chemin de l'Île	5 176	29 402	29 402	
		Université II	3 091			
		Le Parc	12 385			
		Petit Nanterre	6 801			
		Université I	815			
		Secteur Anatole France	1 134			
Vallée Sud Grand Paris	Antony	Noyer Doré	3 642	14 919	14 919	
	Bagneux	Abbé Grégoire - Mirabeau - Lincoln	2 344			4 483
		Cité des Musiciens	2 139			
	Châttenay-Malabry	Cité Jardins	4 278			4 278
	Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses	Les Blagis	2 516			2 516
TOTAL			99 351			



2

Les contrats Engagements Quartiers 2030

Objectif : Les Contrats Engagements Quartiers 2030 ont pour ambition d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires en mettant en place des dispositifs innovants et en renforçant ceux déjà existants ainsi que le droit commun.

Priorités : L'accès à la santé, l'insertion professionnelle, la jeunesse, la parentalité, la sécurité, la prévention de la délinquance, l'accès au logement, l'égalité femmes-hommes, la pratique du sport et l'accès à la culture.

Signature : 3 contrats (1 par EPT) ont été signés le 29 avril 2024 par le Préfet des Hauts-de-Seine avec les élus de chaque territoire, des communes et les partenaires (Conseil Départemental, bailleurs sociaux, entreprises, fondations, CPAM, CAF, ARS, France Travail, établissement d'enseignement supérieur).

3

Les financements : 4 appels à projets

Contrat de ville (2 060 468 € en 2024) et PRE (1 717 865€ en 2024) : financement des actions qui bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires d'une seule commune.

Actions départementales (172 500 €) : financement des actions qui se déroulent auprès des habitants QPV sur au moins deux communes du département.

Ville – Vie – Vacances (164 770 € en 2024) : financement des actions qui se déroulent au cours d'une des cinq périodes de vacances scolaires auprès des jeunes âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances, résidant en QPV.

Quartiers d'été (788 025 € en 2024) : financement des actions qui se déroulent au cours de l'été au profit des habitants QPV.

5

DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les Cités éducatives : Les Cités éducatives ont pour objectif le renforcement de la prise en charge éducative des enfants et jeunes, jusqu'à l'âge de 25 ans. Le territoire des Hauts-de-Seine compte, au 1^{er} septembre 2024, 4 cités éducatives, respectivement sur les communes de Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne.

3 nouvelles cités éducatives sont en préfiguration pour la fin d'année 2024 et bénéficient d'un fonds d'amorçage.

Les Cités éducatives s'inscrivent dans le volet éducation des Contrats Engagements Quartiers 2030 et reçoivent annuellement un financement de l'Etat.

5

DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE

Les programmes de réussite éducative (PRE) : Le PRE vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative. Il s'inscrit dans le cadre du volet éducation des Contrats Engagements Quartiers 2030.

9 programmes de réussite éducative sont déployés sur le département des Hauts-de-Seine, représentant 1,7 million d'euros de financements en 2024.

Les cordées de la réussite : Lancées en 2008, les cordées de la réussite ont pour objectif de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4^{ème} au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ce dispositif, ouvert à toutes et tous dès la classe de 4^{ème}, a pour ambition de s'adresser à des collégiens et des lycéens scolarisés dans les établissements encordés qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de clés pour s'engager avec succès dans l'enseignement supérieur. En 2023, le territoire des Hauts-de-Seine comptait 6 cordées interdépartementales.

Les jumelages culturels : Les jumelages culturels ont pour objectif de favoriser l'accès à la culture des habitants issus des quartiers de la politique de la ville, en mobilisant des établissements reconnus pour leur excellence culturelle.

Dans les Hauts-de-Seine, 3 nouveaux jumelages sont déployés pour la période 2025-2027 :

- Le musée d'Archéologie Nationale avec les Villes de Colombes et Nanterre ;
- Le musée du Quai Branly avec les Villes de Villeneuve la Garenne et Gennevilliers ;
- La cité de l'architecture avec le quartier intercommunal des Blagis.

5

DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le plan régional d'insertion de la Jeunesse (PRIJ) : L'objectif du PRIJ est d'offrir un accompagnement individuel renforcé à des jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 30 ans, résidant en QPV.

Tous les QPV sont couverts par un PRIJ soit 9 PRIJ.

Au 10 juillet 2024, on compte 1 717 jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ depuis son lancement, et 894 sorties positives.



Partie 2 : Le renouvellement urbain

Les opérations de renouvellement urbain

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), 450 quartiers ont été sélectionnés à l'échelle nationale, dont 9 dans le département des Hauts-de-Seine, sur lesquels 386 millions d'euros dont 243 millions d'euros de subventions de l'ANRU sont alloués pour un investissement estimé à 1,4 milliard d'euros.

Sur le plan opérationnel, sont programmés la requalification de 4 424 logements sociaux, la démolition de 2 232 logements pour permettre le développement d'une offre nouvelle et diversifiée, la construction ou réhabilitation de 24 équipements publics de proximité (équipements scolaires, sportifs, crèches, etc.) et l'aménagement des espaces publics sur chacun des périmètres retenus.

Partie 3 : Les appels à projets de la politique de la ville

Trois appels à projets de la politique de la ville

✓ **Contrat de ville et PRE**

Une action qui se déroule auprès des habitants QPV sur **une seule commune**

✓ **Actions départementales**

Une action qui se déroule auprès des habitants QPV **sur au moins deux communes du département**

✓ **Ville-Vie-Vacances**

Une action qui se déroule au cours d'une des **cinq périodes de vacances scolaires** auprès des **jeunes âgés de 11 à 18 ans**, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances, résidant en QPV

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 4 domaines d'intervention prioritaires

- Jeunesse et éducation
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La santé
- L'amélioration du cadre de vie

✓ 3 axes transversaux

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- Les populations vulnérables
- Accès aux droits et inclusion numérique

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 4 domaines d'intervention prioritaires

▪ Jeunesse et éducation

- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La santé
- L'amélioration du cadre de vie

✓ Jeunesse et éducation

- L'accompagnement des jeunes et des enfants
- La lutte contre le décrochage scolaire
- Favoriser l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme
- Soutien à la parentalité
- Amélioration des relations entre la police et la population

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 4 domaines d'intervention prioritaires

- Jeunesse et éducation
- **L'emploi et l'insertion professionnelle**
- La santé
- L'amélioration du cadre de vie

✓ L'emploi et l'insertion professionnelle

- Personnes faisant face à des difficultés d'autonomie économique ou de nature diverse : prise en charge adaptée, avec notamment des parcours d'accompagnement sur le long terme
- Demandeurs d'emploi : accompagnement renforcé et personnalisé, dans la durée
- Actions pouvant viser en particulier :
 - 50 ans ou plus,
 - les jeunes de 16 à 25 ans (articulation avec le PRIJ).

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 4 domaines d'intervention prioritaires

- Jeunesse et éducation
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- **La santé**
- L'amélioration du cadre de vie

✓ La santé

- Santé physique
- Santé mentale
- Prévention des souffrances psychiques, notamment dans la petite enfance
- Soutenir, maintenir, développer des démarches de proximité (équipe mobile, bus santé...) et d'aller-vers

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 4 domaines d'intervention prioritaires

- Jeunesse et éducation
- L'emploi et l'insertion professionnelle
- La santé
- **L'amélioration du cadre de vie**

✓ L'amélioration du cadre de vie

- Développer le vivre-ensemble
- Transition écologique, en particulier :
 - actions visant à rendre les quartiers plus durables et plus résilients
 - actions de lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation aux éco-gestes
 - actions de promotion d'une alimentation durable
- Accès à la culture pour tous, notamment des actions encourageant les pratiques culturelles dans la durée.

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 3 axes transversaux

▪ L'égalité entre les femmes et les hommes

- Les populations vulnérables
- Accès aux droits et inclusion numérique

✓ L'égalité entre les femmes et les hommes

- Chaque dossier est examiné au regard de sa prise en compte de l'égalité femmes-hommes
- Soutien d'actions visant à lutter contre les stéréotypes
- Mise en place d'actions visant à favoriser l'égalité dans le projet

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 3 axes transversaux

- L'égalité entre les femmes et les hommes

- **Les populations vulnérables**

- Accès aux droits et inclusion numérique

✓ Les populations vulnérables

- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Jeunes
- Personnes âgées

AAP Contrat de ville et Actions départementales

✓ 3 axes transversaux

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- Les populations vulnérables
- **Accès aux droits et inclusion numérique**

✓ Accès aux droits et inclusion numérique

- Garantir un accès équitable aux services publics
- Développer des compétences numériques permettant à chacun d'accéder à ses droits

AAP Ville-Vie-Vacances

✓ **Public cible**

- **Jeunes âgés de 11 à 18 ans**, résidant en QPV, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances
- Une action qui se déroule au cours d'une des **cinq périodes de vacances scolaires** :
 - vacances d'hiver,
 - vacances de printemps,
 - vacances d'été,
 - vacances d'automne,
 - vacances de fin d'année.

✓ **Objectifs généraux**

- S'inscrire dans une logique **éducative, culturelle et sportive**
- Cibler les actions sur **les publics les plus en difficulté**, notamment orientés par :
 - la protection judiciaire de la jeunesse,
 - la prévention spécialisée,
 - l'aide sociale à l'enfance,
 - l'administration pénitentiaire
 - le PRE
- **Proposer des actions organisées en dehors des quartiers** :
 - sorties et séjours en dehors du quartier
 - découvertes d'autres environnements, notamment culturels
 - séjours éducatifs de découverte des institutions françaises ou européennes
- **Proposer des actions en pieds d'immeubles**

Modalités

✓ Engagements

Comme toutes les actions financées par l'Etat, les porteurs soutenus **s'engagent obligatoirement** à

- Promouvoir et faire respecter toutes les valeurs de la République du **Contrat d'engagement républicain** et en informer les membres par tous moyens
- Intégrer dans tous documents promotionnels et de communication de l'action financée, le logotype de la préfecture des Hauts-de-Seine

✓ Les CPO

- **Pas de dépôt pour l'action subventionnée en CPO**
- **Bilan définitif de l'action 2024 à déposer au plus tard le 30 avril 2025**
=> la subvention 2025 n'est versée qu'après réception du bilan définitif

Modalités

✓ Actions 2024 reconduites en 2025 (hors CPO)

- **Bilan intermédiaire** qualitatif et financier des actions réalisées en 2024 au moment de la demande de subvention 2025
=> l'étude de la demande de renouvellement de subvention est conditionnée à la présentation du bilan intermédiaire
- **Bilan définitif de l'action 2024** à déposer **au plus tard le 30 avril 2025**
=> la subvention 2025 n'est versée qu'après réception du bilan définitif

✓ Calendrier

- **Semaine du 23 septembre 2024** : mise en ligne des 3 appels à projets sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine
- **Dimanche 24 novembre 2024** : clôture du dépôt des dossiers